

PARCOURS D'ÉVALUATION

1. Formation Théorique

Évaluations Régulières :

Objectif : Mesurer la compréhension des concepts théoriques du Code de la route.

Méthodes : Quiz en ligne, tests intermédiaires après chaque module de formation théorique.

Fréquence : Après chaque module théorique majeur.

Durée : 30 minutes par test.

2. Evaluation de départ

Module 1 : Processus d'évaluation de départ

Contenu : test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation

Durée : 45 minutes

3. Formation Pratique (Conduite)

Évaluations en Cours de Formation :

Objectif : Évaluer les compétences pratiques en conduite et la progression de l'élève.

Méthodes : Observations directes du moniteur, évaluations de manœuvres spécifiques (stationnement, virages, etc.), et retour d'expérience après chaque leçon.

Fréquence : À la fin de chaque leçon.

Durée : Variable (en fonction des besoins et des objectifs des leçons).

Évaluation Intermédiaire :

Objectif : Faire un point global sur les compétences pratiques avant l'évaluation finale.

Méthodes : Evaluation des compétences générales et spécifiques.

Fréquence : À mi-parcours de la formation pratique.

Durée : 1 à 2 heures.

4. Préparation à l'Examen Théorique

Objectif : Vérifier la préparation de l'élève pour l'examen théorique du Code de la route.

Méthodes : Test complet simulant l'examen théorique, révision des résultats avec conseils de correction.

Fréquence : Quelques semaines avant l'examen théorique officiel.

Durée : 1 heure.

5. Préparation à l'Examen Pratique

Évaluation de Préparation :

Objectif : Évaluer les compétences pratiques et préparer l'élève pour l'examen de conduite.

Méthodes : Test de conduite complet avec un retour détaillé sur les points forts et les points à améliorer.

Fréquence : lorsque l'enseignant estime l'élève prêt à passer l'examen.

Durée : 1 à 2 heures.

6. Examen Théorique

Passation de l'Examen :

Objectif : Évaluer les connaissances théoriques de l'élève sur le Code de la route.

Méthodes : Examen administré par une autorité compétente.

Durée : Généralement 30 à 45 minutes.

7. Examen Pratique

Passation de l'Examen :

Objectif : Évaluer les compétences de conduite de l'élève dans un environnement réel.

Méthodes : Examen de conduite supervisé par un agent agréé par l'état

Durée : Généralement 30 minutes.

SUPERMIS SAS

Enregistrée au RCS d'EVRY sous le numéro SIRET : 980542328 00011 11 AV DES 2 LACS 91140 VILLEJUST Capital social : 1000 euros. Code APE : 8553Z

Site : www.supermis-ae.com TVA : FR49980542328 Agrément Préfectoral : E2309100160

8. Évaluation Finale et Retour

Retour sur la Performance :

Objectif : Fournir un feedback détaillé sur les performances globales de l'élève pendant la formation et les examens.

Méthodes : Discussion avec l'élève pour passer en revue les résultats des examens, donner des conseils pour des améliorations futures si nécessaire.

Durée : 30 minutes à 1 heure après la fin des examens.

9. Certification et Suivi

Remise de la Certification :

Objectif : Fournir la certification officielle après la réussite des examens théorique et pratique.

Méthodes : Remise de documents officiels, conseils pour les prochaines étapes (comme l'obtention du permis).

Durée : 15 minutes.

Suivi Post-Formation :

Objectif : Offrir un soutien supplémentaire et répondre à d'éventuelles questions après la formation.

Méthodes : Sessions de suivi, support en ligne ou par téléphone.

Durée : Variable selon les besoins de l'élève.

SUPERMIS SAS

Enregistrée au RCS d'EVRY sous le numéro SIRET : 980542328 00011 11 AV DES 2 LACS 91140 VILLEJUST Capital social : 1000 euros. Code APE : 8553Z

Site : www.supermis-ae.com TVA : FR49980542328 Agrément Préfectoral : E2309100160